

été prêts à combattre pour leur pays, mais non pour un pays où ils n'avaient jamais vécu et qui, en définitive, ne leur disait rien. Il est vrai qu'ils ont déserté, mais ils auraient été prêts à combattre si leur pays avait été en danger.

Monsieur l'Orateur, quoique nouveau encore dans la vie parlementaire, je me suis plaint à qui de droit, il y a déjà plusieurs mois, au sujet du traitement de ces déserteurs et, par la suite, j'ai appris qu'on avait amélioré leur sort. Je me plains encore aujourd'hui en leur nom, car ils ne sont ni des tueurs ni des voleurs et j'ai la ferme conviction qu'on devrait ne leur imposer qu'une sentence raisonnable.

M. DECHÊNE: Ecoutez!

M. BOIVIN: Vous êtes sans doute sous l'impression que je vais demander l'amnistie en leur nom, mais j'admettrai, monsieur l'Orateur, que ce ne serait pas chose pratique, car les demandes déjà faites par les différentes légions d'anciens combattants constituent une objection à ma demande. J'émettrai mon opinion personnelle quant à la meilleure méthode à suivre. Un an à peine après la guerre de 1914-1918, nous avons accordé une amnistie générale aux déserteurs et je suis à me demander pour quelles raisons le département de la Défense nationale ne fait pas, encore cette fois, une concession en infligeant une punition sommaire d'une trentaine de jours seulement aux déserteurs. Ceux-ci reconnaissent qu'ils ont désobéi à la loi du pays, qui avait été adoptée par la majorité de cette Chambre, mais j'ajouterai de nouveau, pour me faire comprendre clairement, qu'ils ont commis un manquement à une loi de leur pays, mais non envers leur pays, car il n'était pas en danger. La plupart de ces déserteurs sont prêts à se soumettre à la loi, en autant que nous leur infligerons une punition raisonnable et que nous leur accorderons un traitement humain. De cette façon, on diminuerait considérablement le budget militaire, qui relève en définitive du présent budget. Cela permettrait aux gens de chez nous de retourner à leur emploi d'avant-guerre pour augmenter la production industrielle et agricole, dont nous avons un si grand besoin. Ce traitement équitable assurerait une production plus abondante de matériel et permettrait à ces citoyens de gagner leur vie honorablement et de payer leur juste part d'impôts.

Il est vrai que le Gouvernement a imposé de lourdes taxes à l'ouvrier depuis les six dernières années et je suis fier de pouvoir en parler avec connaissance de cause, car j'ai été l'un des leurs jusqu'au 11 juin dernier,—et je puis ajouter que nous avons compris et ac-

[M. Boivin.]

cepté ces taxes, car nous savions qu'elles étaient nécessaires. Aujourd'hui, la guerre est terminée depuis plus d'un an et la classe ouvrière s'attend à une diminution d'impôts, dans une juste proportion. Veuillez croire, monsieur l'Orateur, que les ouvriers ont fait leur devoir et qu'eux aussi méritent considération. Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de citer les paroles du très honorable ministre des Finances que l'on trouve à la page 3023 du *hansard*:

Un examen des méthodes que nous avons suivies en ce qui concerne nos finances de guerre et nos autres mesures économiques du temps de guerre rappellerait à notre attention bien des exploits dont les Canadiens peuvent à juste titre être fiers.

Belle citation du très honorable ministre des Finances dans son discours du budget. Le crédit que le ministre a donné aux Canadiens est bien mérité, surtout lorsque l'on constate qu'en plus d'avoir sacrifié plusieurs des nôtres au delà des mers, la guerre a brisé de nombreux foyers conjugaux, et a fait perdre tout avenir à des milliers de nos jeunes. Allant plus loin, considérons maintenant le pourcentage des dépenses de démobilisation du budget précédent, celui du 12 octobre 1945, qui était de 83.23 p. 100, représentant un montant fabuleux de \$4,418,446,000. J'admets, monsieur l'Orateur, que la population du pays tout entier a accepté le budget de 1945-1946, comprenant que la guerre avait pris fin seulement depuis quelques mois; mais, aujourd'hui, la guerre étant terminée depuis plus d'un an, il est déplorable de constater que l'on n'a pas trouvé le moyen de diminuer le pourcentage de plus de 8 p. 100, car on le retrouve cette année à 75.85 p. 100. Cela explique peut-être le retard de la diminution de l'impôt à janvier de l'an prochain seulement.

Monsieur l'Orateur, le très honorable ministre, dans son discours, nous a dit que l'impôt sur le revenu était le plus juste moyen de pourvoir à nos recettes et qu'il tenait compte de ce qu'une personne pouvait payer. Cela vaut autant pour le bas salarié que pour le haut salarié, dit-il. En ce qui concerne les salaires, j'en conviens, mais j'aimerais à attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur les impôts qu'ont à payer les professionnels et les commerçants. Sur ce point, je diffère d'opinion avec le très honorable ministre des Finances. Si nous voulons assurer une juste répartition des impôts et un traitement équitable pour la population de notre beau pays, on devrait offrir en premier lieu des traitements convenables aux vérificateurs des bureaux de l'Impôt sur le revenu à travers le pays, afin qu'ils travaillent dans l'intérêt de ce département et taxent sur un pied d'égalité toutes les classes de la société. Les vérificateurs des bureaux de l'Impôt, recevant un salaire